

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SCIENTRIER

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le

ID : 074-217402627-20230330-14_2023-DE

Délibération n°14/2023

OBJET FINANCES – Vote du budget 2023

Nombre de
Conseillers
en exercice : 11
Présents : 9
Votants : 11

l'an deux mil vingt-trois

le : jeudi 30 mars

le Conseil Municipal de la commune de SCIENTRIER

*dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Madame Patricia DEAGE, le Maire.*

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mars 2023.

PRÉSENTS : BARBIER Sarah, BRANTUS Michel, BRON Isabelle, DAKIN-GARVAL Sylvain, DEAGE Patricia, DESALMAND Stéphane, DESALMAND Nadège, FLOQUET Sandra, Sophie PIEUCHOT

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS : /

ABSENTS EXCUSÉS : BERARD Nicolas (procuration à BRANTUS Michel), Adrien LAMBERT (procuration à Sandra FLOQUET).

A été nommée secrétaire de séance : Sarah BARBIER.

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2312-2 et suivants ;

CONSIDÉRANT :

- Que le contenu détaillé du budget municipal figure dans le document remis aux élus et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur ;
- Considérant la réunion de la commission finances réunie le 16 mars dernier ;

A l'occasion de la présentation et du vote du budget communal, un point est fait sur la situation financière de la collectivité. Mme le Maire informe les membres du Conseil municipal, comme l'ont été ceux de la commission finances, de la tenue d'un rendez-vous qui a eu lieu avec le conseiller aux décideurs locaux de l'administration des finances publiques. Celui-ci a confirmé que la santé financière de la commune devient fragile, au regard des projets de l'équipe municipale.

Le projet principal de l'équipe municipale, celui du mandat de 2020 et qui demeure d'actualité, consiste à répondre aux besoins de la population en termes d'équipements, à savoir de rendre possible l'accueil, et ce, dans de bonnes conditions, des enfants fréquentant les services communaux, objectif qui devra se traduire par la rénovation et l'agrandissement des locaux scolaires et périscolaires et extrascolaires.

Or, ce projet nécessite d'être financé par la commune, par de l'autofinancement, par des subventions, mais aussi et essentiellement par un emprunt.

La commune n'est pas, ou très peu, endettée ; ce qui est un point très positif.

Cependant, et malgré cela, les finances actuelles de la commune rendent aujourd'hui impossible la contractualisation d'un emprunt. En effet, les dépenses, sous l'effet de l'inflation, de nouveaux services rendus à la population, ... augmentent plus vite que les recettes de fonctionnement, et aucune épargne n'est dégagée, rendant possible le remboursement de l'annuité d'un emprunt.

Aussi, Madame le Maire informe les membres du conseil municipal l'activation de l'ensemble des leviers permettant de réaliser des d'accroître les recettes, afin de pouvoir envisager la réalisation du projet du mandat.

Madame le Maire invite ainsi les membres du conseil à adopter le budget primitif pour l'exercice 2023 de la commune, consolidé de la manière suivante :

Chapitre	BP 2023	RAR 2022	TOTAL RAR + BP 2023
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 615 383,00 €	0,00 €	1 615 383,00 €
011 - Charges à caractère général	586 850,00 €		586 850,00 €
012 - Charges de personnel	800 000,00 €		800 000,00 €
014 - Atténuation de produits	25 000,00 €		25 000,00 €
022 - Dépenses imprévues	28 745,00 €		28 745,00 €
023 - Virement à la section d'investis.	0,00 €		0,00 €
042 - Opérations d'ordre entre section	9 000,00 €		9 000,00 €
65 - Autres charges gestion courante	161 860,00 €		161 860,00 €
66 - Charges financières	2 928,00 €		2 928,00 €
67 - Charges exceptionnelles	1 000,00 €		1 000,00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 615 383,00 €	0,00 €	1 615 383,00 €
002 - Excédent antérieur reporté fonc	78 732,00 €		78 732,00 €
013 - Atténuation de charges	10 000,00 €		10 000,00 €
70 - Produits des services	204 700,00 €		204 700,00 €
73 - Impôts et taxes	872 226,00 €		872 226,00 €
74 - Dotations et participations	383 715,00 €		383 715,00 €
75 - Autres produits gestion courante	65 000,00 €		65 000,00 €
76 - Produits financiers	10,00 €		10,00 €
77 - Produits exceptionnels	1 000,00 €		1 000,00 €

Chapitre	BP 2023	RAR 2022	TOTAL RAR + BP 2023
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	427 068,66 €	35 092,00 €	462 160,66 €
041 - Opérations patrimoniales	0,00 €		0,00 €
16 - Remboursement d'emprunts	17 557,00 €		17 557,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	15 000,00 €	3 609,60	18 609,60 €
21 - Immobilisations corporelles	179 000,00 €	5 592,52	184 592,52 €
23 - Immobilisations en cours	149 760,66 €	25 889,88	175 650,54 €
27 - Autres immobilisations financières	65 751,00 €		65 751,00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	462 160,66 €	0,00 €	462 160,66 €
001 - Solde d'exécution d'inv. reporté	125 490,60 €		125 490,60 €
021 - Virement de la section de fonct.	0,00 €		0,00 €
024 - Produits des cessions	0,00 €		0,00 €
040 - Opérations d'ordre entre section	9 000,00 €		9 000,00 €
041 - Opérations patrimoniales	0,00 €		0,00 €
10 - Dotations Fonds divers Réserves	287 670,06 €		287 670,06 €
13 - Subventions d'investissement	40 000,00 €		40 000,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €		0,00 €

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2023.

Ainsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an que susdit
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Patricia DEAGE.

Le Secrétaire,
Sarah BARBIER.



La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, de son affichage et de sa notification. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux.